



## Les énergies renouvelables ne se développent pas au rythme voulu: l'indice Grande-Dixence le montre

Le Oui à la loi pour l'électricité a représenté un pas important et nécessaire pour la sécurité de l'approvisionnement. Il s'agit maintenant de développer rapidement les énergies renouvelables. Pour atteindre les objectifs fixés dans la loi, leur production doit augmenter de 2,4 térawattheures (TWh) par an, soit plus ou moins le volume d'électricité produit par le barrage de la Grande Dixence, le plus grand de Suisse. L'«indice Grande Dixence» montre si cet objectif est atteint.

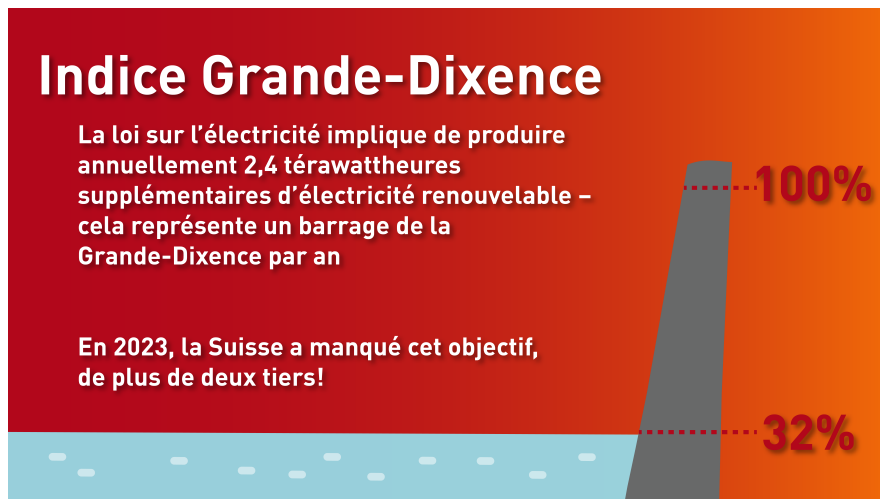
La loi pour l'électricité a été acceptée par le peuple en juin 2024, ce qui représente un pas en avant indispensable pour la politique énergétique. Les énergies renouvelables doivent à présent être développées le plus rapidement possible. Nos besoins en énergie vont en effet augmenter, d'une part à cause de la décarbonation, d'autre part pour remplacer à moyen terme la production des centrales nucléaires existantes. En clair, nous devons doubler notre production nationale d'ici 2050. Le Conseil fédéral doit enclencher le turbo, car au rythme actuel, nous risquons de ne pas atteindre les objectifs fixés.

### **L'indice Grande-Dixence montre si nous sommes sur la bonne voie**

Pour 2035, la loi pour l'électricité fixe un objectif de production de 35 TWh provenant d'énergies renouvelables (hors énergie hydraulique). En 2023, cette production atteignait 6,8 TWh. Il faut donc ajouter 28,2 TWh d'ici 2035. Cela

représente une hausse de 2,4 TWh par an, soit la production annuelle moyenne de la Grande Dixence, la plus grande centrale hydroélectrique suisse. Mesurer le développement annuel des énergies renouvelables à l'aune de la Grande Dixence permet donc de voir

clairement et simplement si nous sommes sur la bonne voie par rapport aux objectifs fixés par la loi. Comme le montre le graphique suivant, l'objectif a été manqué de presque 70 % en 2023 (production supplémentaire à partir de sources renouvelables: 0,79 TWh). Nous entrons donc déjà avec un sacré retard dans l'«ère» de la loi pour l'électricité, qui entrera en vigueur en 2025.



## Un suivi permettrait de corriger le cap

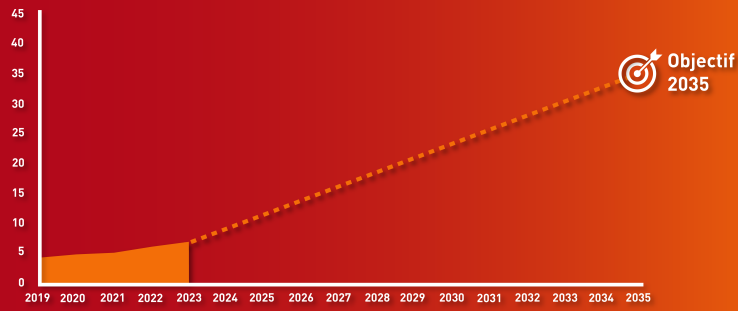
La situation est préoccupante, car chaque année de retard creuse le décalage par rapport à l'objectif pour 2035 (cf. graphique ci-dessous). Les écarts se cumuleront et devront être compensés. Si nous observons un développement insuffisant des énergies renouvelables, nous devons agir le plus rapidement possible. Il est primordial de mettre en place un contrôle des progrès réalisés afin de pouvoir corriger le cap si nécessaire. Le Conseil fédéral doit présenter un plan de mise en œuvre clair ainsi qu'un suivi transparent des objectifs de la loi pour l'électricité. Naviguer à l'aveuglette compromettrait le succès.

## La course vers un approvisionnement énergétique sûr, propre et avantageux est un marathon

La loi pour l'électricité n'apporte pas une réponse définitive à la transformation et à l'extension du système énergétique nécessaire pour atteindre l'objectif zéro net en 2050. La phase de mise en œuvre demandera de la persévérance et il sera nécessaire de prendre bien d'autres mesures pour mettre en place un approvisionnement énergétique propre, mais aussi sûr et avantageux. L'ouverture technologique s'impose et de grandes centrales resteront nécessaires à l'avenir. Ces discussions doivent avoir lieu dès aujourd'hui et non lorsqu'il sera trop tard.

# Production renouvelable\* et objectif selon la loi pour l'électricité

En térawattheures (TWh)



\*Les objectifs de production fixés à l'art. 2 al. 1 de la loi sur l'énergie ne comprennent pas l'énergie hydraulique.  
Il y a un objectif net séparé pour cette dernière.